

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2014

Présents : MM. MAILLARD – Mme MONARD – MM. CABOTSE – PERROT – Mme BAROZET – Mme FOURNIER – Mme LANBER – Mme BLUGEOT – M. LOUREIRO – Mme ROZE – M. VULQUAIN – Mme THIBEAULT – M. EUVRARD – M. DAMIEN.

Absents excusés : Mathieu GUENEAU ayant donné pour à Dominique LANBER

Secrétaire de séance : Mme THIBEAULT Véronique.

Lecture du compte rendu de la séance du 20 juin 2014. Approbation à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme THIBEAULT Véronique assistée de Mme BOUVOT secrétaire de Mairie.

Proposition de modification de l'ordre du jour pour ajout d'une question relative à l'acquisition d'un lave-linge pour la maison Jouard et décision modificative afférente. Modification approuvée à l'unanimité.

1. **TRAVAUX**

- **Disconnecteur chemin des Bains** : les travaux d'installation sont terminés.

- **Travaux à la station de pompage** : l'essentiel des travaux est terminé. Il reste à mettre en place le réseau de télésurveillance. Une visite des travaux sera organisée pour les conseillers municipaux et les membres de la commission travaux.

- **Théâtre des Roches : rambardes & escaliers – dévolution des travaux et demande de subvention**
–Monsieur le Maire fait part à ses collègues des travaux qu'il convient de réaliser au théâtre des Roches en raison de la vétusté des rambardes et pour renforcer la sécurité des escaliers en remplaçant les contremarches. Une consultation a été lancée à laquelle 5 artisans ont répondu. Les membres du Conseil Municipal procèdent à l'étude des différents devis.

Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de confier à l'entreprise SCARFONE Antony domiciliée à VENAREY-LES LAUMES, les travaux de remise en état des poteaux et lames constituant la rambarde du théâtre des Roches ainsi que les travaux de reprise des contremarches. VALIDE le devis établi par l'entreprise SCARFONE Antony qui s'élève à la somme de 4 410.00 € TTC. SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des projets communaux d'investissement – Village Côte d'Or. SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention sollicitée. DÉCIDE de procéder à la décision modificative suivante pour le paiement de cette prestation :

- | | |
|--|------------|
| • Création du programme : théâtre des Roches | + 4 500.00 |
| • Programme 173 – Musée Napoléon III | - 4 500.00 |

CHARGE Monsieur le Maire des toutes démarches et signatures pour la réalisation de ces travaux.

- **Maison Jouard : travaux d'installation VMC local douches et reprise plafond** – Monsieur le Maire fait part à ses collègues des travaux qu'il convient de réaliser à la Maison Jouard pour l'installation d'une VMC et reprise du plafond de la salle des douches. Une consultation a été lancée à laquelle 4 entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal a étudié les différentes propositions.

Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de confier à l'entreprise RENUT domiciliée à POSANGES, les travaux d'installation d'une VMC et reprise du plafond de salle des douches de la Maison Jouard. VALIDE le devis établi par l'entreprise RENUT et qui s'élève à la somme de 2 364.40 € HT soit 2 837.28 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire des toutes démarches et signatures pour la réalisation de ces travaux.

- **Maison Jouard – remplacement de l'écran défectueux du système de sécurité incendie.**
Monsieur le Maire informe à ses collègues que l'écran du système de sécurité incendie de la Maison

Jouard est détérioré et qu'il convient de le remplacer. La Société Clemessy a remis un devis pour ce travail. Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE de confier à l'entreprise CLEMESSY les travaux de remplacement de l'écran défectueux du système de sécurité incendie de la Maison Jouard. VALIDE le devis établi par l'entreprise CLEMESSY et qui s'élève à la somme de 904.00€ HT soit 1 084.80 € TTC. CHARGE Monsieur le Maire des toutes démarches et signatures pour la réalisation de ces travaux.

- **Maison Jouard – acquisition d'un lave linge – validation et décision modificative.** Monsieur le Maire fait part à ses collègues des travaux que le lave linge de la Maison Jouard est hors service. Les travaux de réparation, remplacement du moteur, sont très onéreux. Il est préférable de procéder à l'achat d'un nouveau matériel. Une consultation a été lancée à laquelle 4 entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal a étudié les différentes propositions. Le CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE d'acquiescer auprès de la société MORIZE de MENETREUX LE PITOIS, un lave linge MIELE W3370 (chargement frontal) pour la Maison Jouard. VALIDE le devis établi par l'entreprise MORIZE et qui s'élève à la somme de 999 € TTC. DÉCIDE de procéder à une décision modificative au budget communal pour permettre le paiement de cette dépense, soit :*

- Création d'un programme « Lave linge Maison Jouard » : + € suivant modèle choisi
- Programme 173 : - € suivant modèle choisi

CHARGE Monsieur le Maire des toutes démarches et signatures pour la réalisation de ces travaux.

- **Signalétique dans le village.** Le dossier a avancé suite à la rencontre qui a eu lieu fin juillet entre la commune, le maître d'œuvre (ALKHOS), le fournisseur (signaux Girod) et Mme BROUTIN, architecte des Bâtiments de France. Quelques ajustements ont été demandés en matière d'implantation des panneaux ; un accord a été trouvé pour la fabrication des RIS (relais information service). Nous sommes en attente des bons à tirer. Une subvention a été sollicitée auprès du Ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire) par l'intermédiaire du Sénateur HOUPERT, le dossier est en cours d'instruction.

- **SICECO : demande de travaux d'enfouissement de réseaux.** Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la demande faite auprès des services du SICECO, par délibération du 9 septembre 2008, pour la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux sur le territoire de la commune. Après avoir entendu la liste des travaux qui avait fait l'objet de la délibération sus nommée, Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE le maintien, auprès du SICECO, des demandes de travaux d'enfouissement des réseaux suivants, et en détermine l'ordre de priorité :

Priorité 1 :

- Montée chemin des Fouilles jusqu'au cimetière,
- Extension de l'éclairage public entre le théâtre des Roches et le kiosque du Mont Auxois (à proximité de la statue de Vercingétorix).

Le CONSEIL MUNICIPAL TIEN A PRÉCISER QUE CES TRAVAUX D'EXTENSION SONT URGENTS, en raison du 150^{ème} anniversaire de la mise en place de la statue de Vercingétorix pour lequel le Conseil Général prévoit l'organisation de festivités en 2015.

Priorité 2 :

- Rue de l'Abreuvoir
- Rue de la Porte
- Chemin du Clou
- Ruelle de Gravotte
- Chemin du Montou

Priorité 3 :

- Extrémité de la rue du Miroir

- En Sévie (sortie village direction Les Celliers/Flavigny)

CHARGE Monsieur le Maire de la transmission de la présente délibération à Monsieur le Président du SICECO.

- **Construction musée archéologique du MuséoParc Alésia**. Le permis de construire a été déposé en juillet à la Mairie. Monsieur le Maire a attiré l'attention du Conseil Général sur le problème que pouvait poser la récupération des eaux de ruissellement qui seront, dans un premier temps collectées dans un bassin de rétention situé sous le bâtiment, puis évacuées par le réseau de la rue de la Braux/moulin de Bèze pour aller à la rivière. Monsieur le Maire a également signalé qu'il conviendrait que le raccordement se fasse au niveau de la Mairie car le réseau des eaux pluviales de la rue du Rochon n'est pas en mesure de recevoir une telle quantité d'eau. Affaire à suivre.

2. **FINANCES**

- **Transformation de la SEM ALESIA en SPL – cession / rachat des actions des actionnaires publics – rachat par le Conseil Général des actions des actionnaires privés**. Monsieur le Maire rappelle que, par courrier du 6 mai 2013, le Conseil Général a fait part de sa volonté de transformer la Société d'Economie Mixte Alésia, dont la commune d'Alise Ste Reine est actionnaire, en Société Publique Locale (S. P. L.). Par délibération en date du 26 juin 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé pour un maintien de la commune au capital de la nouvelle structure. Par courrier en date du 27 janvier, le Conseil Général a informé la commune que les communes d'Alise Ste Reine et Venarey-Les Laumes pouvaient continuer à participer au capital de la SPL à condition qu'elles cèdent au moins deux tiers des actions qu'elles détenaient. Par courrier au Conseil Général le 18 avril dernier, cette solution juridique, permettant le maintien de représentants des communes d'Alise Ste Reine et Venarey-Les Laumes au sein du conseil d'Administration de la future SPL a été accepté par la COPAS, par la commune d'Alise Ste Reine et la commune de Venarey-Les Laumes. Par courrier daté du 13 juin 2014, le Conseil Général informe la commune qu'il convient de procéder aux actes nécessaires à la transformation de la SEM en SPL pour une mise en place au 1^{er} janvier 2015. La commune d'Alise Ste Reine est appelée à approuver la vente des deux tiers des actions au prix unitaire de 1 309.80 €, à la COPAS et à approuver le rachat par le Conseil Général des actions des actionnaires privés. La commune dispose de 5 actions pour un total de 5 000.00 €. Au titre des 2/3, la vente de la commune consiste à céder 4 actions, à la COPAS au prix de 1 309.80 € l'unité. Il sera également demandé à la commune, rapidement dès qu'ils auront été validés par la SEM et transmis, de valider les statuts de nouvelle SPL. Pour information les délégués communautaires ont validé l'ensemble de ces dispositions lors de leur réunion du 17 juillet 2014. Le CONSEIL MUNICIPAL par 14 voix pour et 1 opposition, APPROUVE la cession, à la COPAS, de 4 actions au prix unitaire de 1 309.80 €. APPROUVE le rachat, par le Conseil Général, des actions des actionnaires privés. CHARGE Monsieur le Maire de la transmission de la présente délibération et de son application.

M. VULQUAIN : il aurait été opportun d'être partenaire plutôt que d'être actionnaires. Réponse : l'actionnariat permet de siéger et d'avoir un œil sur ce qui se passe à l'intérieur de la structure.

- **Les agendas du Café « A Vercingétorix » 1914/1918 - souscription** – Madame la première adjointe explique à ses collègues que, dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, Monsieur GIBASSIER détenteur des agendas de Laurent LEMOINE, qui tenait le café « A Vercingétorix » a cédé à la commune lesdits agendas. Compte tenu de la richesse des écrits consignés dans ces documents, il conviendrait de la faire connaître au plus grand nombre de personnes. Pour ce faire, les agendas seront imprimés puis distribués aux personnes qui auront souscrit un abonnement au

prix de 10 € pour les agendas de septembre à décembre 1914 et au prix de 30 € / an pour les agendas de l'année 1915 et suivantes (jusqu'en 1918). Le CONSEIL MUNICIPAL VALIDE le principe d'éditer les agendas du café « A Vercingétorix » écrits durant la Première Guerre Mondiale soit entre août 1914 et novembre 1918. VALIDE le principe d'une souscription qui sera faite par les personnes intéressées pour recevoir ces agendas et VALIDE les tarifs de cette souscription :

- Pour les agendas de septembre à décembre 1914 (distribués fin 2014) : 10 €
- Pour les agendas des années 1915-1916-1917 et 1918 (distribués en 2015-2016-2017 et 2018) : 30 € par an.

CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

- Dématérialisation – en collaboration et avec l'aide de Mme la Trésorière, la commune dématérialise tous les documents concernant la comptabilité. A partir du 10 septembre prochain, les documents tels que mandats, titres, bordereaux, bulletins de salaire seront transmis à la Perception par la voie de la dématérialisation. Une prochaine étape sera la signature électronique qui fera disparaître la transmission, sous forme papier de tous ces documents.

- Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Monsieur VULQUAIN informe ses collègues qu'il ne prend pas part au vote de cette motion.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ALISE STE REINE (Côte d'Or) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ALISE SAINTE REINE (Côte d'Or) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ALISE SAINTE REINE (Côte d'Or) soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

3. DIVERS

- **Communauté hospitalière de territoire de Haute Côte d'Or** ; Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information reçue de la part de l'ARS. Cette note a pour objet de proposer d'engager la construction d'une Communauté Hospitalière de territoire de Haute Côte d'Or (CHT HCO) associant à partir du 1^{er} janvier 2015, d'une part le Centre Hospitalier de Semur en Auxois et d'autre part deux établissements, le Centre Hospitalier Intercommunal de Châtillon-Montbard (CHIC) et le Centre Hospitalier de l'Auxois Morvan (CHAM) qui vont fusionner au 1^{er} janvier 2015.

La création de la CHT HCO vise à développer les coopérations pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients. Par ailleurs cette note, après une présentation des enjeux de la coopération entre établissements de santé en Haute Côte d'Or, évoque l'intérêt de la mise en place d'une CHT et les conditions concrètes de sa mise en œuvre éventuelle.

Une présentation aux Conseils Municipaux pourra être faite par l'ARS.

M. EUVRARD explique que la fusion se fera par le biais d'une communauté de territoire qui aboutira à une fusion à terme. Remarque de M. EUVRARD : aspect positif du regroupement : des travaux importants de restructuration pour être réalisés grâce à la fusion – remise aux normes du bâtiment 76 (EHPAD) et foyer actuellement, dans un état lamentable ; Construction UHR (unité hébergement renforcé). Aspect négatif : énorme machine dans laquelle problème d'encadrement, de qualité de vie des patients et du personnel et de relations humaines sont méconnus ; de plus, cela induit une surcharge de problèmes administratifs. Il informe ses collègues qu'il est convoqué à une réunion le 17 septembre, sur la question d'un plan d'économie.

- **Création d'un groupement d'achat gaz avec le SICECO**. Des informations nous sont données sur la création d'un groupement de commandes régional d'achat gaz qui ne modifie pas la récente adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie coordonné par le SICECO. En ce qui concerne le gaz naturel, le marché en cours prévoit une durée de fourniture de 2 ans. A l'expiration de ce délai, le SICECO n'envisage pas de reconduire le marché du fait de l'existence de ce groupement régional. Il sera proposé aux communes de rejoindre le groupement régional courant 2016 pour les contrats qui ont été inclus dans la consultation départementale. Il est également communiqué le planning « achat gaz SICECO » :

- Commission d'appel d'offres : 17 juillet 2014
- Information des « non retenus » et notification aux attributaires : respect du délai de 11 jours
- Commission d'appel d'offres : 3 septembre 2014 – marché subséquent

- Information des « non retenus »
- Passage au(x) nouveau(x) fournisseur(s) : 15 octobre 2014

4. QUESTIONS DIVERSES

- Lettres de remerciements pour diverses subventions
- Maison 18 rue du Rochon – des travaux de réparation de la toiture seront prochainement réalisés. Monsieur le Maire propose que cette maison soit mise en location à partir du 1^{er} novembre prochain. Les conseillers municipaux donnent leur accord.
- Mme ROZE : stationnement rue de l'Hôpital : où en est le dossier. Réponse : prendre rendez-vous avec M. VALETTE pour définir les endroits où pourront être matérialisées des places. Par la suite il faudra peut être verbaliser pour faire respecter.
Sont également évoqués des problèmes de stationnement à proximité de l'Hôpital. Pour les familles : se garer au plus prêt pour pouvoir prendre en charge les résidents ;
- Mme ROZE tient également à adresser un grand merci à Amandine MONARD pour les manifestations de cet été. Monsieur le Maire remercie également ses adjoints pour tout ce qu'ils ont fait durant tout l'été tant au niveau des bâtiments que des travaux.
- M. EUVRARD : remerciements à la Municipalité pour le prêt la cour et les commodités qui ont permis l'organisation du dîner d'été. Les personnes âgées ont été peu représentées surtout en raison du mauvais temps.
- M. EUVRARD : au cours des réunions du Conseil Municipal, il est beaucoup question de travaux or, les commissions ad hoc ne sont pas sollicitées. La norme quand une commission est créée : on l'installe pour pouvoir travailler notamment quand il n'y pas d'urgence. Il regrette de ne pas avoir été consulté pour toutes ces petites choses. Réponse : la commission s'est réunie une fois pour la présentation des travaux de la station de pompage. Elle sera invitée à la présentation de la signalétique puis à la visite des nouveaux aménagements à la station de pompage et concernant la signalétique. Concernant le bâtiment communal : informer la commission bien sûr, mais sur l'essentiel cela est déjà validé. Pour le cimetière il sera facile à la commission de se réunir et d'avoir des échanges et de travailler pour soulager le maire et les adjoints. Voir avec les membres de commission pour faire force de proposition.
- Mme ROZE : voir pour les travaux au musée Napoléon III. La commission permettrait de déterminer les priorités dans la réalisation des travaux. Il conviendra de le mettre rapidement hors eau. - -
- M. LOUREIRO : au théâtre des Roches, problème des pierres qui tombent. Voir pour faire procéder à des travaux d'épuration de la roche...
- M. CABOTSE : informe que des travaux ERDF ont été réalisés rue de l'Hôpital suite à problème concernant l'alimentation électrique de certains habitants.
- M. DAMIEN : le câble Télécom entre Alise et Les Celliers est envahi par la végétation ; à plus ou moins long terme cela risque de poser problème. Voir avec les riverains.
- M. DAMIEN : chemin de Méplan – problème des engins qui tournent. Une solution pourrait être le changement du tonnage admis sur ce chemin (passer de 7 t 5 à 3 t 5). Le problème est surtout causé par les engins agricoles mais pas trop par les poids lourds.
- M. VULQUAIN : fossé de la rue de la Braux – il fait remarquer à Monsieur le Maire que malgré le fait que les salicaires aient été tondues très court au printemps il fait le constat que lesdits végétaux ont bien repoussé. Réponse : effectivement.
- M. CABOTSE : il est constaté que les déjections canines envahissent de plus en plus l'espace public (trottoirs, rues, escaliers montant à la statue de Vercingétorix) et que dans certains quartiers les aboiements sont très dérangeants.

- M. MAILLARD : remerciements aux personnes qui ont prêté leur concours pour la matinée « coup de main ».
- Mme BAROZET : avez-vous des nouvelles du passage du jury fleurissement ? réponse : aucun à ce jour.
- M. MAILLARD : reçu de la COPAS la liste des personnes n'ayant pas sorti leurs poubelles « marron » au cours de l'année.
- Organisation des journées Européennes du Patrimoine les 20 et 21 septembre 2014. Monsieur GERBAUD (éventuellement secondé de Mme CORDIN-FRUALDO) proposera de guider les personnes intéressées pour une visite du village et de son patrimoine. Rendez-vous le 20 et le 21 à 14 h 30 près du kiosque sur le Mont Auxois.
- **Date de la prochaine réunion : 15 octobre 2014 à 20 h.**

Séance levée à 22 H 15